

Le 8 juin 2023

PAR COURRIEL

Monsieur David Boudreau  
Directeur général  
SANTÉ CANADA

Objet : Empreinte écologique des personnes vivant avec le diabète

---

Monsieur Boudreau,

Nous tenons à vous remercier d'avoir pris connaissance de la prise de position de Diabète Québec concernant l'importance de réduire les déchets liés à la gestion du diabète.

Nous comprenons et saluons la mission de Santé Canada relativement à donner un accès à des médicaments et à des produits de santé sûrs et efficaces aux Canadiens. Cependant, nous comprenons aussi que par votre mission, vous êtes à même d'ouvrir la porte aux initiatives de réduction des déchets des compagnies pharmaceutiques. Nous avons initialement communiqué avec vous, et avec les compagnies pharmaceutiques, car nous croyons que vous avez un rôle crucial à jouer dans une éventuelle transition vers une réduction des déchets.

Certes, nous comprenons que l'objectif « zéro déchet » n'est pas nécessairement réaliste à court terme considérant que la sûreté et l'efficacité doivent être étudiées avant d'être envisagées, mais il va sans dire que plusieurs autorisations pourraient être données de votre part aux compagnies pharmaceutiques qui permettraient de réduire considérablement la production de déchets.

Comme nous l'avions mentionné dans notre lettre précédente, plusieurs acteurs du domaine du diabète doivent être mis à contribution dans cette grande visée, soient les fabricants, les équipes de soins et les patients. Mais, si les fabricants sont limités dans leurs actions par la réglementation imposée par Santé Canada, nous croyons que vous avez un grand rôle à jouer pour permettre un effet de réaction en chaîne.

Par exemple, si nous ne pensons qu'à l'emballage ou à la documentation fournie avec les fournitures médicales, il y a là un important levier d'actions. Les compagnies nous signalent qu'elles ne peuvent retirer les documents explicatifs de leurs emballages, car ils sont exigés par Santé Canada. Vous devez savoir que cette documentation est très lourde pour certains types de fournitures médicales. On parle de livrets dans chacune des langues officielles du Canada, d'une centaine de pages, que les patients peuvent lire une fois, conserver en lieux sûrs et ne plus jamais requérir à nouveau. Or, ces documents figurent dans chaque boîte que les patients achètent. Les fournitures requises à la gestion du diabète sont utilisées en continu, et ce, durant toute la vie. C'est donc dire que le renouvellement revient souvent, et que la documentation aussi.

...2

À titre d'exemple, pour un seul utilisateur de capteur de glycémie en continu, pour ne nommer que cette fourniture médicale, qui vivrait 60 ans avec le diabète, ce dernier recevrait, grossièrement, 500 livrets explicatifs de plus d'une centaine de pages sur un produit qu'il connaît bien et dont il n'aurait eu besoin que d'un seul exemplaire. Imaginez le nombre de livrets jetés pour l'ensemble des personnes vivant avec le diabète au Canada. Et ajoutez à cela les explications liées aux bandelettes, aux aiguilles, aux tubulures de pompe, aux stylos injecteurs, à l'insuline, etc. Multipliez ces déchets par le nombre de personnes vivant avec le diabète au Canada. Vous pouvez sans doute imaginer la quantité astronomique de déchets qui auraient facilement pu être évités.

Le simple fait de permettre aux compagnies de fournir le choix aux patients entre une version papier et une version électronique de ces documents explicatifs serait un grand pas dans l'avancement vers la réduction des déchets.

Concernant les déchets biomédicaux, vous mentionnez dans votre lettre qu'il est possible de les recycler en utilisant les contenants d'élimination appropriés. Cela n'est malheureusement pas le cas pour toutes les fournitures médicales. Par exemple, les applicateurs de capteurs de glycémie en continu ou de cathéters pour les pompes à insuline ne sont pas récupérés dans la pharmacie, ce qui fait que les patients se retrouvent face à une incapacité de s'en débarrasser adéquatement. Encore une fois, sans viser le « zéro déchet », il faudrait être en mesure d'imposer un système de récupération de ces déchets soit aux compagnies, soit aux provinces. Certaines compagnies offrent cette option, mais il s'agit d'une minorité d'entre elles.

Ainsi, au nom des membres du Comité consultatif de personnes diabétiques de Diabète Québec, j'aimerais vous demander de préciser les actions que vous allez prendre pour emboîter le pas à l'initiative *Green Diabetes*, ainsi que de préciser l'échéancier lié à ces actions.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente lettre et vous prions de recevoir, Monsieur Boudreau, nos salutations distinguées.



Cindye Audet, présidente  
Comité consultatif de personnes diabétiques